



SPORT ACADEMIE

GUIDE APPRENTI TRELISSAC

Ce guide est mis à la disposition des personnes qui envisagent d'intégrer notre formation BPJEPS MAPST sur le site de Trélassac en apprentissage.

1. S'être inscrit aux Tests d'Exigences Préalables (TEP) <http://nouvelle-aquitaine.drdjcs.gouv.fr/spip.php?article2098> OU avoir validé les TEP.
2. Créer un compte sur notre site Internet.
3. Valider l'inscription sur notre site Internet en scannant toutes les pièces demandées.
4. Avoir une entreprise qui souhaite vous recruter en contrat d'apprentissage : se reporter au « Kit Employeur » sur notre site Internet.
5. S'assurer que l'entreprise qui vous recrute a un maître d'apprentissage qui vous accompagnera : le maître d'apprentissage doit avoir une carte professionnelle à jour, un Titre ou Diplôme au moins égal au BPJEPS MAPST et au moins un an d'exercice d'une activité professionnelle en lien avec l'animation ou l'encadrement. (Decret 2019-32 du 18 janvier 2019)
6. Consulter les documents dans l'espace téléchargement.
7. Après avoir réussi les TEP et compléter votre dossier, vous serez convoqué aux tests de sélection.

Après avoir validé les TEP et réussi les tests de sélection, SPORT ACADEMIE vous convoquera aux journées de positionnement.

Vous recevrez ensuite votre attestation d'entrée en formation.

Pour toute information générale sur l'apprentissage vous pouvez consulter le site Internet du Gouvernement <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/contrat-apprentissage>

Ou nous contacter au 06 59 22 99 15.